



*Communiqué de presse
Diffusion immédiate*

COVID-19

La Tuque envoie ses pompiers–premiers répondants sur les routes pour protéger la santé et la sécurité de sa population

La Tuque, le 1^{er} avril 2020 – Le gouvernement du Québec a pris la décision aujourd’hui d’ajouter l’agglomération de La Tuque dans sa liste de régions protégées par des points de contrôles routiers pour limiter la propagation de la COVID-19, tel que demandé lundi par la municipalité dans une lettre adressée à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann. Toutefois, devant le fait que la Sûreté du Québec n’est pas en mesure de tenir les points de contrôle demandés sur la route 155 au nord et au sud, de même que sur la route R-1502 reliant Mont-Laurier au secteur de Parent de façon permanente, la municipalité a obtenu cet après-midi l’accord du ministère de la Sécurité publique pour envoyer ses pompiers-premiers répondants de son Service de sécurité incendie pour occuper les points de contrôle.

Les dirigeants de Ville de La Tuque ont en effet appris ce midi que la Sûreté du Québec planifie de faire 4 heures de contrôle aléatoire sur les routes visées par période de 24 heures. Le reste du temps, les patrouilleurs vont faire un contrôle mobile aléatoire. C’est en raison de cette décision jugée inadmissible que l’équipe municipale a mobilisé son équipe de pompiers-premiers répondants.

Ces derniers ont été déployés sur trois points de contrôle routiers aujourd’hui en début de soirée pour une durée indéterminée, soit près du km 81 et du km 150 de la route 155, de même que sur la route R-1502 reliant Mont-Laurier à Parent. Ils ont le mandat de faire respecter les règles de l’arrêté ministériel publié par le gouvernement du Québec ce matin qui interdit les déplacements jugés non essentiels vers La Tuque.

Cela signifie que les personnes qui n’habitent pas à La Tuque ne peuvent plus entrer sur le territoire de la municipalité, sauf s’ils occupent un emploi lié aux services essentiels. Les villégiateurs ne peuvent plus se déplacer vers La Tuque pour aller à leur chalet. Cela signifie également que les gens de La Tuque ne peuvent plus sortir des limites de la municipalité, sauf pour un déplacement jugé essentiel, comme un rendez-vous médical par exemple.

La municipalité poursuivra ses discussions avec le ministère de la Sécurité publique dans les prochaines heures à ce sujet. Le conseil municipal de La Tuque n’a pas eu à déclarer l’état d’urgence local pour le moment, mais se dit prêt à le faire si la situation l’impose.

Ville de La Tuque désire rappeler à tous ses citoyens que même si des mesures comme celles-ci sont prises pour protéger davantage la population, il est très important de continuer à respecter les consignes de la santé publique pour se protéger de la pandémie. Le risque demeure bien présent, même s'il n'y a aucun cas présentement à La Tuque.

CITATION

« Je suis satisfait que le gouvernement ait reconnu qu'il fallait prendre des mesures pour protéger la population de La Tuque en nous incluant dans les régions qui sont protégées, mais je suis très déçu de voir que la Sûreté du Québec n'est pas en mesure de nous offrir les services auxquels nous avons droit. Pour nous, le plan de match de la Sûreté du Québec est inadmissible. Ce n'est pas normal qu'on soit obligé d'envoyer nos pompiers-premiers répondants sur les routes pour faire ce travail. Il est certain que nous aurons de bonnes discussions avec le ministère de la Sécurité publique à ce sujet dans les prochaines heures. On espère que cette mesure est temporaire. Le plus important, c'est qu'on protège notre population des risques inhérents au danger dès maintenant. »

- *Pierre-David Tremblay, maire de La Tuque*

-30-

Source :
Hélène Langlais, directrice des communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca